

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **TC® FOAM ECO 15**
- **UFI:** 7J0A-V09X-W003-EMP2
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 SU22 Utilisations professionnelles : Secteur public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **Utilisations déconseillées** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 Tensid-Chemie Suisse GmbH
 Heuberg 7
 CH - 4051 Basel
 Tel.: +41 (0) 61 225 03 80
 Fax: +41 (0) 61 225 03 81

 MSDS@Tensid-Chemie.com
- **Service chargé des renseignements :** Département de la sécurité
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich
 +41 44 251 51 51 (Kurzwahl 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
 P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 1)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium ⚠ Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	≥ 5 – < 10%
CAS: 1300-72-7 EINECS: 215-090-9 Reg.nr.: 01-2119513350-56	sodium xylenesulphonate ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥ 1 – < 5%
CAS: 97489-15-1 Numéro CE: 307-055-2 Reg.nr.: 01 -2119489924-20-0001 01 -2119489924-20-0000	Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodiumsalts ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 10 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 15 %	≥ 1 – < 2,5%
CAS: 68891-38-3 Reg.nr.: 01-01 2119488639-16	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2.5 mol EO) ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	≥ 1 – < 2,5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphonates, agents de surface anioniques

<5%

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 Envoyer immédiatement chercher un médecin
- après contact avec les yeux :
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 2)

- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
Accompagné d'eau, le produit forme une couche glissante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter le dégagement d'aérosols.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
En cas de dilution, toujours présenter de l'eau et y délayer le produit
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir des appareils de protection respiratoire.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans l'emballage d'origine fermé.
Prévoir une cuve au sol sans écoulement
Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'aluminium
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stockage nécessaire dans un local collecteur
- **Température de stockage recommandée :** 0 - 40 °C

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 3)

- **Classe de stockage** : 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ SSc;
--------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

· DNEL

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire	DNEL (local effects)	1 mg/m ³ (Consumer) (Long-term exposure) (ECHA website) 1 mg/m ³ (Workers) (Long-term exposure) (ECHA website)
-------------	----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1300-72-7 sodium xylenesulphonate

Oral	DNEL (systemic effects)	3,8 mg/kg/day (Consumer) (Long-term exposure)
Dermique	DNEL (systemic effects)	68,1 mg/kg (Consumer) (Long-term exposure)
	DNEL (local effects)	0,048 mg/cm ² (Consumer) (Long-term exposure) 0,096 mg/cm ² (Workers) (Long-term exposure)
Inhalatoire	DNEL (systemic effects)	26,9 mg/m ³ (Workers) (Long-term exposure)

97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodiumsalts

Dermique	DNEL (systemic effects)	2,8 mg/kg (Workers)
----------	-------------------------	---------------------

· PNEC

1300-72-7 sodium xylenesulphonate

PNEC (water)	0,023 mg/l (WATER MARINE) 0,23 mg/l (WATER FRESH)
PNEC (sediment)	0,0862 mg/kg (WATER MARINE) 0,862 mg/kg (WATER FRESH)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

· Protection respiratoire :

Une protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Éviter l'inhalation de vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols.

· Protection des mains : Gants de protection (EN 374).

· Matériau des gants

caoutchouc butyle ≥ 0,7 mm

Caoutchouc nitrile ≥ 0,4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants 1 - 4 heures

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux :**

Lunettes de protection étanches (EN 166).

L'utilisation d'un écran facial ou d'un écran facial intégral est recommandée lors de la manipulation de récipients ouverts ou lorsqu'il y a un risque de projection des éclaboussures est recommandée.

· **Protection du corps :**

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 1 4605).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· État physique	Liquide
· Couleur :	jaune clair
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	100 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Limites d'explosion :	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	> 13 (ISO 4316)
· Viscosité :	
· cinématique :	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,116 g/cm ³ (OECD 109 (EU A.3))
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 5)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | Peut être corrosif pour les métaux. |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact de l'eau et des acides
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
Un réchauffement se produit en cas d'addition d'eau
Corrode l'aluminium
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	22.857 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodiumsalts

Oral	LD50	500 – 2.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------------

Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (mouse)
----------	------	-----------------------

68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (> 1 < 2.5 mol EO)

Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

97489-15-1 Sulfonic acids, C14-17-sec-alkane, sodiumsalts

LC50/96h (statique)	1 – 10 mg/l (Danio rerio) Methode: OECD-Prüfrichtlinie 203 GLP: nein
EC 50/48h	9,81 mg/l (Daphnia magna) Methode: OECD-Prüfrichtlinie 202 GLP: ja

- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
L'agent tensioactif contenu dans cette préparation remplit les conditions de biodégradabilité énoncées dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les documents qui le confirment sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et ne sont communiqués qu'à ces dernières, soit directement, soit à la demande d'un fabricant de détergents.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation** :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas autorisée. Une élimination spéciale est requise conformément à la législation locale. Ne pas jeter à l'égout. Contacter le service d'élimination des déchets. Élimination conformément au décret technique sur les déchets (TVA), à l'ordonnance sur les déchets de transport (VeVA) et au Ordonnance UVEK sur les listes de déchets (LVA).

· **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

16 00 00: Déchets non décrits ailleurs dans la liste

16 03 00: Rebut de fabrication et produits non utilisés

16 03 05: Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés :**
Les emballages contaminés doivent être vidés de manière optimale, ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que la substance.
- **Recommandation :**
Élimination conformément au décret technique sur les déchets (TVA), à l'ordonnance sur les déchets de transport (VeVA) et au
Ordonnance UVEK sur les listes de déchets (LVA).
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA 	UN1719
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM) CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	<div style="text-align: center;"> </div>
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	8 Matières corrosives. 8
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · No EMS : · Segregation groups 	Attention: Matières corrosives. F-A,S-B (SGG18) Alkalis
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	1L Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
<ul style="list-style-type: none"> · Code de restriction en tunnels 	(E)
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	1L Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

SR 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et SR 822.115.2, Ordonnance de la PEB sur les travaux dangereux pour les jeunes doivent être respectées.

Les jeunes qui suivent une formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si l'ordonnance de formation correspondante le prévoit pour atteindre leur objectif de formation, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les limites d'âge en vigueur sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit. Sont considérés comme jeunes les travailleurs des deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

822.111, OLT 1 et SR 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Règlement en cas d'incident :**

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

Seuil quantitatif : 20000 kg

· **Classe de pollution des eaux :** classe B (Classification propre)

· **VOCV (CH)** 0,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.05.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 07.05.2025

Nom du produit TC® FOAM ECO 15

(suite de la page 9)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique :** Environment protection department.· **Numéro de la version précédente:** 9· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CH